

La lettre d'info aux Auvillalais

éditée par les membres de "un élan nouveau avec les Auvillalais" - n° 10 - avril 2002

L'éditorial

Mauvais temps pour le budget

Le budget primitif 2002 voté à l'unanimité le 08 avril dernier, présente beaucoup de grisailles. **Les dépenses de fonctionnement continuent d'augmenter** (3,7% en 2001, 6,21% en 2002). Les recettes poursuivent leur diminution (1,3% en 2001, 3,85% en 2002). Les quatre taxes prélevées par la commune sur l'habitation, le bâti, le non bâti et enfin les professionnels, enflent au fil des ans (+2% en 2001 et +2% en 2002). Pour équilibrer le budget d'investissement dont les principaux sont la restauration du gîte d'étape et les travaux de la salle des fêtes, un emprunt de 118 935 € sera nécessaire (780 000F). Et ceci, malgré les rentrées d'argent provenant de la vente de l'hôtel restaurant de "l'Horloge" et des terrains à bâtir (voir le schéma de principe ci-dessous). Nous ne sommes pas Mme Soleil mais nous pouvons prédire qu'il n'y aura pas d'augmentation des taxes communales en 2006

comme en l'an 2000, année précédant les élections. Nous pouvons prédire aussi que le budget de 2003 sera encore plus déficitaire car l'emprunt de 900 000F contracté à la fin 2000 sera à rembourser et qu'il n'y aura pas de second hôtel restaurant à vendre. A quand un remue-méninges sérieux au sein du conseil pour diminuer les dépenses de fonctionnement et faire les bons choix pour les dépenses d'investissement ?

Auvillalais, dormez tranquilles, nous avons un comptable à la tête de la commune sur qui nous pouvons "conter". La chambre régionale des comptes va peut être s'intéresser à nouveau à Auvillar...

Conseil municipal du 11 mars et du 08 avril.

absents le 11 mars : Grippon - Renaud excusé observateurs : 2

absents le 08 avril : Grippon - Renaud et Vargas excusés observateurs : 5

◆ Le vote des taux communaux

Sur proposition du maire, le conseil

a voté à l'unanimité le 11 mars, une augmentation de 2% des taxes communales. L'argument invoqué par le maire pour justifier une telle augmentation est l'intégration de l'inflation.

Cet argument ne tient pas la route car l'inflation est déjà intégrée par l'état, dans le montant de la base. De plus, cette augmentation va rapporter moins de 7000F (1026€) sachant que le budget global est de 8 850 000 F.

La communauté des communes (CdC) n'augmente que la part sur le foncier bâti de 2,19% pour intégrer le surcoût du tri sélectif. Les autres taxes de la communauté n'ont pas augmenté depuis 1999.

Les brèves du conseil

□ La terrasse de l'hôtel restaurant : Sur les conseils du notaire, un arrêté de voirie a été pris par M. le maire pour légaliser l'occupation de la terrasse située sur le domaine public par le gérant de l'hôtel. Un loyer de 200F mensuel sera demandé. Le loyer de la licence a été diminué d'autant.

L'impôt des Auvillalais

- 213 444€ soit 1 400 101 F versés à la CdC puis rendus
- 49 850€ soit 327 000 F versés à la commune

Les revenus internes

- 59 456€ soit 390 000F de loyers (- 7,7% car baisse de celui de l'Horloge)
- 9 147€ des pylônes EDF
- 13 721 € de droit de mutation
- 49 091€ soit 322 000F de produits des services
- 137 821 € de la vente du fonds "Horloge" + terrains à bâtir soit 904 000 F.

Les frais de personnel

- 342 864€ soit 2 250 000 F en hausse de 3,12%

Les charges générales

- 272 597€ soit 1 788 000 F en hausse de 11,9%.

La CdC

- 163 096 € pour les emprunts "grands chantiers" (fin en 2005)
- 57 710€ soit 378 550F pour les écoles
- 84 753 € autre dotation

L'Etat et les autres

- 183 726€ soit 1 205 000 F de dotation globale de l'état
- 41 162€ soit 270 000F pour atténuer les charges de personnel.
- 11 083 € autres organismes
- 34 680€ (227 500F) de compensation de la TVA.

L'investissement

pour 303 607€ soit 1 991 500 F

- 152 449€ pour le gîte avec 2/3 de subventions espérées
- 68 602€ pour la Salle des fêtes
- 25 154€ d'achat de matériel
- 22 868€ pour réseaux élec.
- 1 6545€ pour la voirie
- 12 196€ pour les fenêtres de l'hôtel restaurant
- 5 793€ pour "Le Port"

Les annuités d'emprunts

(fin en 2010)

- 93 000€ d'intérêts
- 271 581€ de capital

1 349 216 € soit 8 850 000 F
dont un petit emprunt de 780 000 F pour garder la forme

Les autres charges

- 65 554 € soit 430 000F pour les associations (stable)
- 27 900€ soit 183 000F pour les élus (+22% car nouvelle loi)
- 5 651 € pour les autres

□ **Instauration de places de parking limitées en durée** : M. et Mme Boréan demandent deux places de stationnement limitées dans la durée devant leur boulangerie. La commission environnement est chargée d'une étude englobant les stationnements devant les autres commerces. La réflexion sera élargie aussi à la place de la Halle où le nombre de résidents va augmenter.

□ **L'utilisation de la lagune est à réglementer** : M. le maire compte réglementer son utilisation suite aux décharges de tous types déversées ces derniers mois.

□ **Le plan local d'urbanisation** : Mme Sarraut fait remarquer la nécessité de réviser le plan d'occupation des sols (ancienne appellation) afin de libérer de nouveaux terrains. M. le maire estime plus urgent d'aller dîner. *En effet, la réunion du 08 avril a eu lieu juste avant le repas d'anniversaire du conseil municipal. Un maire respectueux aurait mis ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion.*

□ **Le jury d'assises** : Le conseil a procédé au tirage au sort à partir de la liste électorale de trois auvillalais pour siéger au jury d'assises pour cette année : Mme Arlette Sarraud, M. Serge Villa, M. J.P. Wojtusiak.

□ **L'enquête d'utilité publique** : la Société Chimique de la Route (SCR) envisage d'agrandir la gravière sur la commune de Pommevic afin de l'exploiter pendant 20 ans. Les habitants des communes voisines dont Auvillar sont invités à consulter en mairie le dossier jusqu'au 29 avril.

□ **La protection proche de la vierge** : le devis de maçonnerie s'élève à environ 8816€ (57835F). Celui de la rambarde de 16m en fer forgé se monte à 4782€.(31375F) Un grand débat a eu lieu sur la variété d'arbre qu'il faudra planter pour remplacer les deux vieux marronniers.

□ **Comment cacher le château d'eau rte de Bardigues** : réflexion pour effectuer des plantations afin de l'intégrer dans le paysage. Mme Sautédé propose de faire une plantation en forme de coquille

Saint Jacques pour que les marcheurs gardent en souvenir leur passage à Auvillar.

Une dizaine de pieds de lauriers de différentes variétés ferait très bien l'affaire. Un peu d'eau la première année et le château est oublié.

□ **Le jardin devant les Couventines** : Mme Sarraut annonce l'intention d'agréments le jardin situé au fond de la place de la Halle (jardin Michaud).

Nous nous réjouissons que le conseil municipal ait repris une proposition faite à l'époque par Mmes Sauce et Brettes mais non retenue. Un parking était alors envisagé à cet endroit.

□ **L'accompagnement scolaire** : Existant déjà sur Valence, la CdC envisage de l'élargir à l'ensemble des communes. Il s'agit de mettre en place un service offrant aux enfants en difficulté du CP à la 3ème, un accompagnement en dehors de l'école.

Nos brèves

□ Auvillar et le gaz

Nous avons continué nos investigations auprès d'Electricité Gaz Services Garonne et Tarn. Mme GAULLIER nous informe que les modalités du futur plan de desserte devraient être prochainement connues au niveau national. Elle rajoute que c'est au maire de demander l'étude de faisabilité sur la desserte en gaz naturel. Dans cette demande, un descriptif rapide du nombre de clients résidentiels et aussi du tertiaire intéressés par le gaz naturel devra y figurer. Une première étude serait ainsi faite, complétée si besoin par une enquête commerciale. Une réponse d'Electricité Gaz Services sera ensuite envoyée à la mairie d'Auvillar. La balle est donc dans le camp de la mairie. Nous comptons sur M. le maire pour aborder ce sujet lors du prochain conseil municipal et répondre ainsi à l'attente de nombreux auvillalais.

□ M. le maire, le roi de l'hôtellerie.

Après avoir effectué une "excellente" opération financière avec l'hôtel restaurant de l'Horloge, M. le maire s'apprête à se lancer dans un nouveau projet immobilier avec le gîte de caractère. Ce projet consiste à transformer l'ancien presbytère, donné à l'époque pour un franc symbolique par le diocèse et utilisé depuis comme gîte d'accueil des pèlerins de St Jacques moyennant environ 5€ la nuit. Désormais ce gîte d'étape

serait couplé avec la création d'un gîte de caractère (gîte de luxe nécessitant meubles et décoration haut de gamme). Ce projet est à son début et le prix annoncé aujourd'hui est déjà de 152 768 € soit 1MF. On peut s'attendre à avoir des avenants comme pour l'hôtel restaurant. Ce gîte de caractère, est-il une priorité pour notre commune ? pour les auvillalais ? Il ne figurait même pas au programme proposé pendant la campagne électorale. A notre avis, l'indemnité de l'assurance suite à l'incendie était suffisante pour améliorer le confort des pèlerins mais elle a déjà été inscrite au budget supplémentaire de 2001 et donc probablement consommée. De plus, nombreux sont les auvillalais à investir dans l'accueil des touristes. Dans l'intérêt de l'économie locale, la politique de la municipalité concernant le tourisme doit plutôt se tourner vers la création d'aires pour camping-car voire de campings ou de villages de vacances.

□ **Les sujets dont on ne parle plus en conseil**. Il est toujours intéressant de revenir sur le passé pour préparer l'avenir.

- La construction de l'IME associée à la structure d'accueil pour personnes âgées sur le terrain de l'Orangerie ainsi que le devenir des anciens bâtiments ne font plus la une des réunions. Pour votre info, Dunes démarre sa structure municipale pour personnes âgées.

Où sont passés "L'oustal et le Cantou" ?

- La réhabilitation de l'immeuble "Les Couventines" en logements HLM avec une salle communale pour artisan en rez-de-chaussée n'est pas inscrite au budget 2002. A la place de logements sociaux, la priorité semble avoir été donnée au gîte de caractère pour familles aisées.

- Le projet d'achat d'un terrain pour la construction d'un atelier municipal inscrit au budget 2001 s'est évaporé. Le projet resurgira sûrement en 2006.

- Les actes notariés prévus en 2001 pour 30000 F pour régulariser les achats de terrain auprès des particuliers n'ont pas été passés. (aire de retournement du "chemin neuf")

- La maison "Georges" dans la rue de la Sauvetat est toujours debout. L'esthétique en pâtit. Auvillar : un des plus beaux villages de France mais pas forcément dans tous les faubourgs. Regardons l'état délabré de nos nombreuses petites rues et même avenues sans oublier les routes de campagne et comparons-les à celles de Bardigues, Donzac et Dunes.

- Les toilettes publiques au quartier du port demandées par M. Madaule lors de la première séance du nouveau conseil municipal, en mars 2001.